

# Association Tiaré Guidélois



## RENSEIGNEMENTS SÉJOUR MONTAGNE 2025

MERCI DE RETOURNER LE FORMULAIRE CI-DESSOUS - 1 PAR PERSONNE.

**# Toutes ces informations restent confidentielles au sein de l'association !**

NOM & Prénom :

E-mail :

Téléphone mobile :

Adresse :

Code postal / ville :

Date de naissance :

**# Information à donner à votre convenance :** Personne à prévenir :

Téléphone :

**# Pré-inscription dès la validation du séjour :** 50€/pers - Virement bancaire ou chèque bancaire à l'ordre du Tiaré Guidélois pour frais de gestion. Nota : l'adhésion 2024 au Tiaré Guidélois est obligatoire pour les participants au séjour (10€/pers).

**# Choix de l'hébergement :**  Adhésion 2024 = 10€  Individuelle (single) = 750€ \*\*  Triple \* = 650€ \*\*

1 grand lit (double) ou 2 petits lits (Twin) \* (avec transport) : 670€ \*\*  Double ou Twin \* (sans transport) : 520€ \*\*

\* partenaire(s) de chambre à préciser. \*\* régularisation pouvant s'appliquer à l'issue du séjour.

Composition de la chambre : \_\_\_\_\_

**# Ce tarif comprend :** le transport (selon la formule choisie), la pension complète - vin à table/café compris (du petit déjeuner le dimanche 19 janvier au dîner du samedi 25 janvier, l'assurance annulation « hébergement »), taxe de séjour, cotisation 2025 au Tiaré Guidélois. **Hors :** dîner lors de l'« aller » et petit déjeuner du « retour », location et forfait matériel .

**# Modes de règlement après votre préinscription et adhésion si demandée :** 1) 230€ + 2) 230€ + 3) solde.

en 1 fois (totalité du séjour par chèque libellé, 😊 par virement bancaire).

3 chèques pré-datés à l'ordre du Tiaré Guidélois (13/09/2024 > 13/11/2024 > 13/01/2025)

😊 3 virements bancaires (avant le 13/09/2024 > avant le 13/11/2024 > avant le 13/01/2025)

IBAN : FR76 1600 6410 2176 9064 0831 001 Code BIC (Bank identification code) : SWIFTAGRIFRPP860

**# Lieu de prise en charge :**

Pluvigner (parking Le Divenah)  Guidel (parking de l'Estran)  Brandérion (parking de Boul Sapin)

### DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ & D'APPROBATION SÉJOUR MONTAGNE 2025

Je soussigné(e) :

déclare par la présente :

- Avoir connaissance et respecter : 1) le règlement intérieur de l'association et celui de l'hébergeur. 2) les conditions de transport, d'hébergement, les modes et délais de paiement, les conditions d'annulation.
- Décharger de toute responsabilité - du samedi 18 janvier 2025 au dimanche 26 janvier 2025 - l'association TIARÉ GUIDÉLOIS, et ce, pour le transport aller et retour ainsi que pour toute la durée du séjour au chalet « I.G.E.S.A »
- Renoncer à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier le service « alimentaire & hôtelier » imputable au prestataire ; les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux activités de mon libre choix.
- Autoriser les membres de l'association à prendre toutes les mesures qui s'avéreraient nécessaires en cas d'accident survenant sur ma personne pendant mon séjour en leur compagnie.
- M'informer qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.
- Me porter également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant mon séjour.

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /2024

- Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



# Association Tiaré Guidélois

Association n° W561003946 - Siren n° 799 411 632

Siret n° 799 411 632 00018

APE n° 9499Z



## INFOS PRATIQUES SÉJOUR MONTAGNE 2025

### **SÉJOUR LIBRE DE TOUTES ACTIVITÉS**

#### ARRIVÉE/DÉPART

MISE À DISPOSITION DES HÉBERGEMENTS LE DIMANCHE 19, EN JOURNÉE (PREMIÈRE PRESTATION LE PETIT DÉJEUNER) JUSQU'AU SAMEDI 25, JOUR DU DÉPART (DERNIÈRE PRESTATION LE DÎNER).

#### **# RÉCEPTION/ACCUEIL :**

LA RÉCEPTION EST OUVERTE TOUS LES JOURS DE 9H À 12H ET DE 17H À 19H.

#### **# RESTAURATION : PENSION COMPLÈTE**

- PETIT DÉJEUNER : 7H30 À 9H30
- DÉJEUNER : 12H15 À 13H15
- DÎNER : 19H15 À 20H15
- A NOTER : LE FORFAIT "BOISSONS AUX REPAS" EST COMPRIS DANS LE SÉJOUR. • BOISSONS : VIN BORDEAUX ROUGE, CÔTES DE PROVENCE ROSÉ OU MUSCADET (1 BOUTEILLE POUR 3) - EAUX MINÉRALES (1 BOUTEILLE POUR 3) BOISSON CHAUDE (1 CAFÉ, THÉ OU INFUSION PAR PERSONNE)

#### **# BON À SAVOIR : ENTRETIEN DES HÉBERGEMENTS**

LE MÉNAGE DE VOTRE CHAMBRE DURANT LE SÉJOUR EST À VOTRE CHARGE (LES MATÉRIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN SONT MIS À VOS DISPOSITION).

#### **LITERIE, LINGE DE TOILETTE ET LINGERIE**

- LA LITERIE EST FOURNIE. LES LITS SONT FAITS À VOTRE ARRIVÉE.
- LE LINGE DE TOILETTE EST FOURNI POUR UNE SEMAINE.
- LINGERIE : 2 LAVERIES (PAYANTES) ÉQUIPÉES DE LAVE-LINGE ET SÈCHE LINGE. FERS ET TABLES À REPASSER.

#### **# TAXE DE SÉJOUR COMPRISE DANS LE SÉJOUR.**

#### **# CONDITIONS D'ANNULATION SANS MOTIF AVÉRÉ :**

- Annulation suite réservation + 90 j : pénalités de 50 €.
- Annulation suite réservation - 90 j : pénalités de 150 €.
- Annulation à moins de 15 jours : pénalités d'un montant équivalent à 50 % du montant total du séjour + franchise de 50 €.
- Annulation à moins de 7 jours : pénalités d'un montant équivalent à 75 % du montant total du séjour + franchise de 50 €.
- Annulation à 48 heures ou moins du jour d'arrivée : frais équivalent au montant total du séjour.

*Bien vouloir adresser votre correspondance à :*  
**Association « Tiaré Guidélois » - 14 rue Ker-Héol - 56520 GUIDEL**